

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 06 Avril 2011

Etaient présents :

Les représentants des communes de ADAM-LES-PASSAVANT, AISSEY, AUTECHAUX (1), BAUME-LES-DAMES (17), BRETIGNEY-NOTRE-DAME, COTEBRUNE, CUSANCE, ESNANS, FONTENOTTE, FOURBANNE, GROSBOIS, GUILLON-LES-BAINS, HYEVRE-MAGNY, HYEVRE-PAROISSE, LOMONT-SUR-CRETE, LUXIOL, MONTIVERNAGE, PONT-LES-MOULINS, SAINT-JUAN, SILLEY-BLEFOND, VERGRANNE, VERNE, VILLERS ST MARTIN, VOILLANS (2).

Excusés :

Les représentants de AUTECHAUX (1), PASSAVANT.

Secrétaire de séance :

Mr PARENT Benoît, délégué de la commune de FONTENOTTE.

SEANCE OUVERTE A 20 H 15.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 DECEMBRE 2010 :

Le compte rendu ayant été distribué ce jour, l'approbation aura lieu lors du prochain conseil communautaire.

II – REFORME INTERCOMMUNALE :

Le Président donne la parole à Mr MARTHEY Arnaud Président du Syndicat Mixte du Pays Doubs Central.

Lors de la dernière réunion du 04 avril 2011, les différentes communautés de communes se sont exprimées (CCVS, CCPR, CCPB). La CCID et la CCPC définiront leur position en conseil communautaire respectivement le 13 et le 14 avril.

La prochaine échéance est la réunion de la CDCI le 11 avril. Il conviendra de déposer un avis pour le 22 avril. En 2012 le Préfet mettra en place le projet de fusion. La volonté du Préfet et de regrouper les Communautés de Communes afin de regrouper les compétences.

Les discussions seront engagées avec la CCVA qui a dans ses statuts la compétence scolaire.

III – BUDGET PRIMITIF 2011

Pour faire suite au Débat d'Orientations Budgétaires année 2011, le Président présente donc le Budget Primitif 2011 en prenant en compte ce qui a été annoncé :

FONCTIONNEMENT :

Ce Budget Primitif étant très proche du Budget 2010 et des réalisations 2010, les prises en charge complémentaires concernent :

DEPENSES :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :

De budget primitif à budget primitif, ce chapitre évolue de 40 000.00 €, cette évolution est particulièrement due à un redressement important de GDF : nette augmentation au compte 60612 « énergie-électricité ». Après négociation avec GDF, le reliquat des consommations pour les années 2008 à 2010, qui s'élevait à environ 44 000.00 € sera ramené à 38 000.00 €, avec un versement unique sur le Budget 2011.

6156 « Maintenance » : Bien que de nouvelles maintenances soient devenues obligatoires suite au contrôle de sécurité Centre d'affaires (chauffage, alarme intrusion ...), le compte 6156 est en baisse :

En 2010 les charges de maintenance concernant l'ADSL ont été réglées pour les 4 années à venir et n'apparaissent donc pas au BP 2011.

Chapitre 012 – Charges de personnel :

L'effectif reste constant mais augmentation suite aux progressions indiciaires ou de carrière pour 2011.

Chapitre 014 – Atténuation de produits :

Concerne le dégrèvement au titre du plafonnement de la T.P. sur la Valeur Ajoutée en place depuis 2009. Suite à la réforme de la T.P., cette atténuation devrait disparaître et prise en charge avec le F.N.G.I.R.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :

L'augmentation de 75 500.00 € se décompose ainsi :

. Prise en charge SICTOM : la part 2011 s'élève à 745 600 € auquel s'ajoute le solde 2010 : 24 600.00€ ainsi que le remboursement des frais defacturation pour 5 200.00 €

. Augmentation de la subvention versée à l'Office Intercommunal du Tourisme (couverture complémentaire de la part salariale suite à la disparition des aides accordées aux emplois Tremplin) POUR 4 000.00 € ainsi que le financement du site internet pour un montant de 4 000.00 €.

. Attribution d'une subvention à l'Espace Seniors pour le financement d'un emploi : 6 000.00 €

. Attribution d'une subvention au Salon de l'Artisanat : 1 000.00 €

Chapitre 66 – Charges financières :

Baisse des intérêts suite au remboursement important du montant de la ligne de Trésorerie :

Solde à ce jour : 100 000.00 €

La ligne de Trésorerie sera définitivement soldée à la fin du mois d'Avril.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :

Annulation de titres concernant les redevances Ordures Ménagères.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section :

En augmentation, concerne les amortissements sur les acquisitions effectuées en 2010.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement : 51 400.00€

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 929 369.00 €

RECETTES :

70 – Produits des services :

. La tarification des ordures ménagères est modifiée.

Les tarifs proposés sont :

. Part Fixe Particuliers	64.00 € par foyer
. Part Fixe Gros Producteurs	200.00 € par établissement
. Poids	0.295 € le kg
. Enlèvement	1.25 € par enlèvement

Facturation Modulos :	64.00 € par foyer
	Forfait enlèvements : 15.00 €
	Poids réel

Facturation occasionnelle (Gens du Voyage, Camps Jeunes, etc ...)

. 4.00 € par caravane, tente par semaine (équivalent 4 habitants par structure mobile)

. Redevances piscine :

❖ Tarif 2010 :

	Individuels	Abonnements
Enfants	1.00 €	8.00 €
Etudiants	2.20 €	18.00 €
Adultes	2.80 €	22.00 €

❖ **Avis de la Commission équipement du 16 mars 2011 :**

Augmenter le tarif adulte à 3.00 € et l'abonnement adulte à 25.00 €.

La Commission estime qu'il ne faut pas oublier l'aspect social de la piscine et qu'il faut éviter l'augmentation du tarif enfant et étudiant.

Mr MAURICE Alain souligne que la piscine représente un gouffre financier et demande si la comparaison des coûts a déjà été effectuée avec d'autres piscines.

Validation des dates d'ouverture :

Séances pédagogiques aux scolaires : Du lundi 30 mai 2011 au vendredi 1^{er} juillet 2011.

Ouverture au Public : Du samedi 2 juillet 2011 au mercredi 31 août 2011.

. Remboursement par autres redevables (Centre d'Affaires)

40 000.00 € pour 38 115.95 € encaissés en 2010

73 – Impôts et taxes :

L'Etat 1259 CTES 2011 ne parviendra pas avant le 11 avril 2011, les renseignements recueillis ne sont pas encore contrôlés et validés par les services.

Les contributions directes concernant les 3 taxes sont proposées sans augmentation, à savoir :

<u>Bases d'imposition</u> <u>Prévisionnelles 2011</u>	<u>Taux 2010</u> <u>Inchangé</u>
Taxe d'Habitation	4.03 %
Taxe Foncière Bâti	2.36 %
Taxe Foncière Non Bâti	3.79 %

Cotisation Foncière des Entreprises

C.F.E. – HORS ZONE	3.71 %
C.F.E. – EN ZONE	22.00 %

74 – Dotations et participations :

Identiques à l'année 2010

75 – Produits exceptionnels :

Le montant inscrit de 7 000.00 € correspond aux participations loyers des structures SICTOM et DOUBS CENTRAL.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 863 586.00€

Auxquelles, il convient de rajouter l'excédent de fonctionnement 2010 : 75 716.42 €

SOIT UN TOTAL DE :1 939 302.42 €

INVESTISSEMENTS :

VOIR DOCUMENT (CA 2010 et BP 2011)

Le Président présente les investissements de l'année 2011.

Reprise des projets en-cours et nouveaux besoins exprimés.

Concernant le centre d'affaires, sont inscrits à l'article 2188 les dépenses suivantes :

- la reprise du matériel de la ville de Baume-les-dames (10 000.00€)
- un pupitre (7 000.00€)
- un vidéo projecteur pour la salle 400 (6 000.00€)

Mr MOUREY Jean-Marc, Président de la commission équipement, rappelle que lors du dernier comité de pilotage, la décision avait été prise de ne financer que le vidéo projecteur cette année et de repousser l'achat du pupitre à l'année prochaine.

**On procède donc au retrait de 7 000.00€ à l'article 2188 « autres immobilisations corporelles »
Opération 80 - Centre d'affaires et de Rencontres -**

Le président revient ensuite sur la demande de la Commune de Baume-Les-Dames qui avait fait débat lors du DOB, à savoir l'aménagement du parking situé entre la piscine (établissement communautaire) et la stade (équipement communal). Aucune inscription budgétaire n'est portée.

Il est proposé de fixer un pourcentage de participation plafonné à un montant et de créer une commission mixte composée de membres de la CCPB et de membres de la Commune de BLD.

Etant donné que la Commune d'Autechaux a émis une demande similaire (aménager une place de parking à proximité de l'armoire NRA) le Président propose de se prononcer sur un principe de participation applicable à ce genre de demande.

Le débat reprend sur le fait que la CCPB n'a pas la compétence voirie et que le parking est propriété de la Commune de Baume-Les-Dames. Mr MAURICE Jean-Claude évoque que le SMIX avait participé à la remise en état de la voirie appartenant à la commune d'Autechaux puisque utilisée à 50% par la zone Europolys. D'autres interventions alimentent le débat.

Le Président intervient et rappelle qu'il s'agit également d'un élément de sécurité obligatoire d'avoir une place « propre » et accessible pour les véhicules de secours et d'assistance.

Comme il avait été demandé lors du DOB, on procède à un vote à bulletins secrets.

- Pour : 23
- Contre : 14
- Blanc : 2
- Nul : 2

Le conseil communautaire valide la participation avec 23 voix Pour.

Il est décidé de fixer le montant de la participation à 20% du reliquat plafonné à 10 000.00€.

Il en sera de même pour la demande de la Commune d'Autechaux.

Inscription au budget de la somme de 12 000.00€ à l'article 204141 « subvention aux communes » Opération 25-Sécurité structure communautaire-

DECISIONS A VOTER :

1. Vote des taux

. Taxe d'Habitation	4.03 %
. Taxe Foncière Bâti	2.36 %
. Taxe Foncière Non Bâti	3.79 %
. C.F.E. – HORS ZONE	3.71 %
. C.F.E. – EN ZONE	22.00 %

Le Président explique que l'augmentation des taux est due au transfert des différentes parts, il n'y aura donc normalement pas d'incidence pour les particuliers et les professionnels.

Il demande donc de voter les taux tels qu'ils sont proposés.

Décision du Conseil Communautaire :

Le conseil communautaire valide les taux, à l'unanimité

2. Tarif piscine :

. Enfants de 5 à 16 ans	:	1.00 €
. Adultes, individuels	:	3.00 €
. Etudiants	:	2.20 €

. Abo de 10 tickets Enfants	:	8.00 €
. Abo de 10 tickets Adultes	:	25.00 €
. Abo de 10 tickets Etudiants	:	18.00 €

Décision du Conseil Communautaire :

On procède au vote : 2 Abstentions
39 pour

Les membres du conseil valident les tarifs piscine tels que proposés.

3. Tarifs Ordures Ménagères :

. Part Fixe Particuliers	:	64.00 € par foyer
. Poids	:	0.295 € le kg
. Enlèvement	:	1.25 € l'enlèvement
. Part Fixe Gros Producteurs	:	200.00 € par établissement
. Producteurs équipés Modulos	:	

Forfait connu en fin d'année par producteur + 12 enlèvements + PF

. Facturation occasionnelle (gens du voyage, caravane, Camp Jeunes, etc...)

4.00 € par caravane ou tente par semaine (équivalent 4 habitants par structure mobile)

. Résidence Secondaire (Hyèvre-Magny) = ½ part fixe

Décision du Conseil Communautaire :

On procède au vote : 2 Abstentions
39 pour

Les membres du conseil valident les tarifs piscine tels que proposés.

4. Affectation du résultat année 2010 :

. 002 – Excédent de fonctionnement reporté 2010	75 716.42 €
. 1068 – Affectation résultat 2010	243 874.67 €

Décision du Conseil Communautaire :

Le conseil communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

5. Reversement quotes-parts T.P.Z.

Suite à la Réforme de la Taxe Professionnelle, nous ne maîtrisons plus le produit attendu concernant l'Ex T.P. de Zone, Le Président propose donc de prendre en compte le dernier

produit connu, à savoir 2010, et de conserver le principe de répartition établi en accord avec le SMIX et la CCPR : Produit 2010 : 161 538.00 €

. SMIX AUTECHAUX	. 25 %	:	40 384.50 €
. Communauté de Communes du Pays de ROUGEMONT	. 6 % du résiduel :		7 269.21 €

Bien évidemment, cette répartition ne tient pas compte de l'évolution physique des bases et des évolutions des entreprises.

Décision du Conseil Communautaire :

Le conseil communautaire accepte la proposition à l'unanimité.

5 Subventions :

Le Président fait part des différentes subventions sollicitées :

- O.T.S.I. :

Demande de subventions supplémentaires à savoir :

.4 000.00€ fin d'un emploi tremplin en octobre 2011

.4 000.00€ financement du site internet

Mr GAULIARD Président de l'O.T.S.I. ne prend pas part au vote.

- SALON DE L'ARTISANAT :

Demande d'une subvention de 1 000.00€

-ESPACE SENIORS (CLIC) :

Demande de subvention sur le financement d'un emploi d'une assistance sociale à hauteur de 30%. Montant : 6 000.00€

Décision du Conseil Communautaire :

Le conseil communautaire accepte les demandes de subventions à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire vote et approuve le Budget Primitif 2011 à l'unanimité.

IV -QUESTIONS DIVERSES :

Mr PARENT Benoît demande pourquoi les actes d'états civils rédigés par les agents de la CCPB ne sont toujours pas facturés aux communes.

La décision n'a apparemment pas été entérinée.

SÉANCE LEVEE A 22H30.